

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. GAISLIN  
M. BAILLY

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. CORVOL a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

### Étaient absents :

Mme CABANIS.  
Mme MAUGEAIS.  
M. TRUBERT jusqu'à 20h40.  
M<sup>me</sup> DANIELOU jusqu'à 20h36.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h37.  
M<sup>me</sup> BATAILLE jusqu'à 20h32.

### Secrétaire de séance :

M. PAUGAM.



26/09 – 30 janvier 2024

## Ressources humaines - Tableau des effectif mise à jour - Mouvement agents – Filières administrative et technique.

### Le rapporteur,

- rappelle que la commune de Pacé a répondu à l'appel à projet gouvernemental consistant à : « Rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français ». La commune de Pacé a été sélectionnée par les services de l'État, pour accueillir un conseiller numérique au sein de la collectivité. Le poste sur emploi non permanent a été créé par délibération n°13/04 du 25 janvier 2022. Au regard du besoin croissant de la population et de l'évaluation positive de ce dispositif, la commune de Pacé souhaite pérenniser ce service et le poste correspondant en créant celui-ci sur emploi permanent au grade d'adjoint administratif.
- explique qu'au sein du service Espaces verts du Pôle Cadre de Vie, un agent titulaire a été promu sur le poste de chef d'équipe vacant du fait d'une mutation externe. Aussi, afin de rester à effectif constant et de recruter le remplaçant de l'agent promu, sur un poste d'exécution, il y a lieu de créer le grade correspondant. Le recrutement interviendra au mois de janvier 2024.
- explique que suite au départ en retraite d'agents de restauration, il y a lieu de prévoir leur remplacement. Le tableau des effectifs n'a plus de postes vacants sur le grade de début de carrière, à savoir adjoint technique. Afin de pouvoir recruter un agent remplaçant et rester à effectif constant, il y a lieu de créer un poste sur le grade adéquat et de laisser vacant le grade libéré par l'agent en retraite pour un éventuel avancement ultérieur d'autres agents éligibles.
- propose de mettre à jour le tableau des effectifs sur emplois permanents en cohérence avec les grades à prévoir au préalable sur les postes à créer dans les services pour 2024 :
  - 1 poste d'adjoint administratif, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>
  - 2 postes d'adjoint technique territorial, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>

*Vu le code Général de la Fonction Publique,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique ;*

*Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C ;*

*Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale*

*Vu les Lignes directrices de gestion de Pacé mise à jour en 2024 ;*

*Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 janvier 2024.*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale et système d'information du 16 janvier 2024 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

la mise à jour du tableau des effectifs sur emplois permanents en cohérence avec les grades à prévoir au préalable sur les postes proposés dans les services.

### **CRÉE :**

- 1 poste d'adjoint administratif, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>
- 2 postes d'adjoint technique territorial, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>

### **APPROUVE :**

l'inscription au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

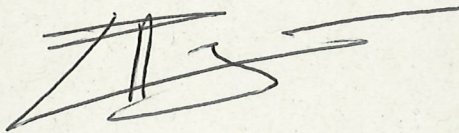
**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe PAUGAM.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

